

Rapport annuel 2025



NO PLASTIC

IN MY SEA

TABLE DES MATIÈRES

NO PLASTIC
IN MY SEA

ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE.....	2
-----------------------------	---

NOS ACTIONS 2025.....	3
-----------------------	---

1. Réduction des bouteilles plastiques.....	3
---	---

2. Actions pour soutenir la réduction des plastiques et le réemploi.....	6
--	---

3. Plaidoyer France & Europe.....	8
-----------------------------------	---

4. Plaidoyer International.....	11
---------------------------------	----

5. No Plastic Challenge et opérations de mobilisation.....	14
--	----

6. Risques sanitaires et microplastiques.....	16
---	----

CHIFFRES CLÉS 2025 ET PLAN D' ACTIONS 2026.....	18
---	----

ORIENTATIONS VOTÉES POUR 2026.....	19
------------------------------------	----

RETOMBÉES PRESSE.....	20
-----------------------	----

RAPPORT FINANCIER.....	21
------------------------	----

REMERCIEMENTS.....	25
--------------------	----

Édito de la présidente

Une année de reconnaissance et d'influence

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'année 2025 marque une nouvelle étape dans le développement de No Plastic In My Sea. **Cette année est celle de la reconnaissance de notre expertise et du renforcement de notre influence.** Dans un contexte marqué par l'Année de la Mer et des échéances nationales et internationales décisives, la voix de notre association a compté !

Cette montée en puissance s'est traduite par de nouvelles collaborations. **Notre partenariat avec Que Choisir Ensemble** (anciennement UFC Que Choisir) a permis de conduire une enquête nationale sur le non-respect de la loi AGECE et de l'obligation d'installation de points d'eau dans les établissements recevant du public.

Notre plaidoyer s'est également renforcé. Au-delà des nombreux rendez-vous avec le ministère, nous avons été pleinement mobilisés lors des débats sur le projet de loi de finances afin de défendre une fiscalité plus juste sur les emballages plastiques. Si ces propositions n'ont finalement pas été retenues, ce travail a permis de renforcer nos échanges avec les ministères, les parlementaires et de nombreux décideurs publics.

À l'échelle internationale, nous avons poursuivi notre engagement dans les négociations du traité mondial contre la pollution plastique. Désormais accréditée par le programme Environnement des Nations unies, l'association a participé aux négociations de Genève et porté un plaidoyer en faveur d'un traité ambitieux, juridiquement contraignant et fondé sur la réduction de la production de plastique. Nous avons également **renforcé nos collaborations avec la communauté scientifique, autour des enjeux de santé environnementale**, en relayant les travaux scientifiques les plus récents et le documentaire *Homo Plasticus*.

En parallèle, l'association a poursuivi ses actions de mobilisation, notamment avec une nouvelle édition du **No Plastic Challenge**, tout en continuant à promouvoir des solutions concrètes. **Qu'il s'agisse du programme "Objectif Zéro Bouteille Plastique", de la promotion du réemploi ou de solutions innovantes comme les produits concentrés à diluer**, mises à l'honneur lors du salon Reuse Economy Expo, l'association a démontré que les alternatives existent déjà et qu'elles peuvent être déployées à grande échelle.

Au fil des années, No Plastic In My Sea s'est imposée comme un acteur reconnu sur les enjeux liés à la pollution plastique. Notre association est désormais devenue un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics, des médias et de nombreux partenaires sur ces sujets. **Cette légitimité, nous la devons à la qualité de nos travaux, à nos partenaires, à nos bénévoles, mais aussi à chacune et chacun d'entre vous.**

Les défis restent immenses, mais une conviction m'anime plus que jamais : **ensemble, nous pouvons construire un avenir libéré des plastiques inutiles et toxiques !** Merci pour votre confiance et votre engagement à nos côtés.

Valérie Desplas

Présidente – No Plastic In My Sea

Nos actions en 2025

1. Réduction des bouteilles en plastique et interpellation des entreprises

En France, près de 15 milliards de bouteilles en plastique pour boissons sont mises sur le marché chaque année, alors que c'est le déchet le plus fréquemment retrouvé sur les plages européennes. Face à ce constat, la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) fixe un objectif ambitieux : réduire de 50 % le nombre de bouteilles en plastique à usage unique mises sur le marché d'ici 2030. Or encore en 2025, les ventes d'eaux embouteillées ont augmenté de 3,3%.

Aussi, depuis 2022, l'association a fait de la réduction des bouteilles en plastique une priorité de son action, notamment au travers de l'initiative collective Objectif Zéro Bouteille Plastique lancée en 2023. Un travail qui s'est poursuivi et étendu à toutes les échelles en 2025 :

Enquête sur les points d'eau dans les ERP (établissements recevant du public) : une obligation non respectée

Depuis janvier 2022, la loi AGECE impose aux établissements recevant du public (ERP) accueillant plus de 300 personnes de mettre gratuitement à disposition un point d'eau potable, accompagné d'une signalétique permettant aux usagers de le localiser facilement.

Après avoir lancé une pétition ayant recueilli plus de 26 000 signatures et mené plusieurs enquêtes de terrain, dont une première campagne début 2024, suivie d'une deuxième à l'été 2024, l'association a souhaité dresser un état des lieux national de l'application de cette obligation grâce à un partenariat avec l'association de consommateurs UFC Que Choisir entre mars et mai 2025. Au total, 80 bénévoles des réseaux locaux des deux associations ont visité 247 établissements répartis sur l'ensemble du territoire : centres commerciaux, gares, équipements sportifs, lieux culturels, campus universitaires et autres ERP concernés par la réglementation.



Les résultats montrent que, plus de trois ans après l'entrée en vigueur de l'obligation, son application reste largement insuffisante. Seuls 52 % des établissements visités disposaient effectivement d'un point d'eau accessible au public. Lorsque celui-ci existait, il demeurait souvent difficile à trouver : près de la moitié des 128 points d'eau recensés ne bénéficiaient d'aucune signalétique, et seulement 22 établissements, soit 9 % de l'ensemble de

l'échantillon, avaient installé une signalétique directionnelle conforme aux exigences réglementaires.

Ces résultats illustrent le décalage persistant entre les ambitions de la loi et sa mise en œuvre effective. Suite à l'enquête, l'association a demandé aux pouvoirs publics :

- De faire respecter, dans un délai de trois mois, la loi sur le déploiement des points d'eau, la présence de signalétique directionnelle et d'appliquer les sanctions prévues lorsque des manquements sont constatés.
- Une signalétique standardisée claire, homogène et nationale pour permettre l'identification des fontaines
- Une obligation de déclaration des points d'eau installés par les ERP afin d'alimenter une cartographie nationale des points d'eau en open data

Promotion des solutions alternatives à la bouteille plastique (plus de 200 recensées) et de la watermap.

Un an après son lancement, le programme Objectif Zéro Bouteille Plastique a poursuivi son enrichissement. En effet, l'association a lancé en juillet 2025 une campagne estivale pour inviter tous les acteurs à s'emparer des solutions toujours plus nombreuses : **sur le site, 220 solutions favorisant une hydratation sans bouteille plastique sont désormais référencées**, soit une trentaine de nouvelles solutions ajoutées en un an.

L'association a également poursuivi le **développement de la Watermap.fr. En 2025, plus de 24 000 points d'eau étaient recensés sur l'ensemble du territoire**, soit environ 4 000 de plus que l'année précédente.

OBJECTIF ZÉRO BOUTEILLE PLASTIQUE

NO PLASTIC IN MY SEA

Solutions Actualités Infos & ressources

Carte des points d'eau

Je m'engage >

Mon organisation s'engage >

2 353 767 016

bouteilles évitées sur un an. Rejoignez le mouvement !

220 solutions pour remplacer la bouteille plastique

Des alternatives pour s'hydrater sans plastique à usage unique

Filtration Toutes les solutions

Coca, Nestlé... : dénonciation des reculs et des non-conformités

À la publication du *Global Commitment Progress Report 2025* de la Fondation Ellen MacArthur, l'association a dénoncé les résultats du groupe Coca-Cola, premier pollueur plastique mondial, pourtant signataire des principaux engagements internationaux de réduction des emballages plastiques. Le rapport révèle un volume record de 3,6 millions de tonnes de plastique vierge utilisées en 2024, soit une hausse de 10 % entre 2019 et 2024, à rebours de son objectif de réduction. L'entreprise s'est par ailleurs désengagée des *Global Commitments* pour la période 2025-2030.

L'association a également relayé les révélations concernant le groupe Nestlé Waters (Perrier, Vittel, Hépar et Contrex), selon lesquelles les plus hautes autorités de l'État auraient sciemment autorisé la poursuite de la commercialisation de ces eaux malgré le recours à des procédés de filtration non conformes à la réglementation applicable aux eaux minérales naturelles.

Ces limites, en termes de respect des engagements des industriels et des objectifs réglementaires, démontrent la nécessité d'aboutir à un traité international contraignant contre la pollution plastique, portant sur l'ensemble du cycle de vie des plastiques, dès la phase de production. C'est pourquoi l'association fait aussi porter son plaidoyer à l'international en collaboration avec d'autres associations.

Europe, international : construction de coalitions pour réduire les bouteilles en plastique

En coopération avec d'autres associations européennes, membres du réseau Break Free From Plastic, No Plastic In My Sea co-pilote la Plastic-Free Drinking Task Force depuis mars 2025 aux côtés de l'association allemande a tip: tap.

Au-delà du partage d'expériences nationales, la task force s'est engagée à partir de septembre 2025 dans la réalisation d'une candidature à un appel à projets européen visant à promouvoir l'hydratation sans plastique dans plusieurs pays européens, notamment grâce à la mobilisation d'enseignants ambassadeurs.

L'association s'est également mobilisée dans le cadre des négociations du traité mondial contre la pollution plastique. Elle a lancé en partenariat avec la Coalition Eau l'appel international « **Deplastify our Water** », porté à Genève en juillet 2025 par plus de 140 organisations, demandant l'adoption d'un traité ambitieux intégrant des mesures contraignantes de réduction de la production de plastique, notamment des plastiques à usage unique tels que les bouteilles, ainsi que des restrictions sur les substances chimiques les plus préoccupantes.

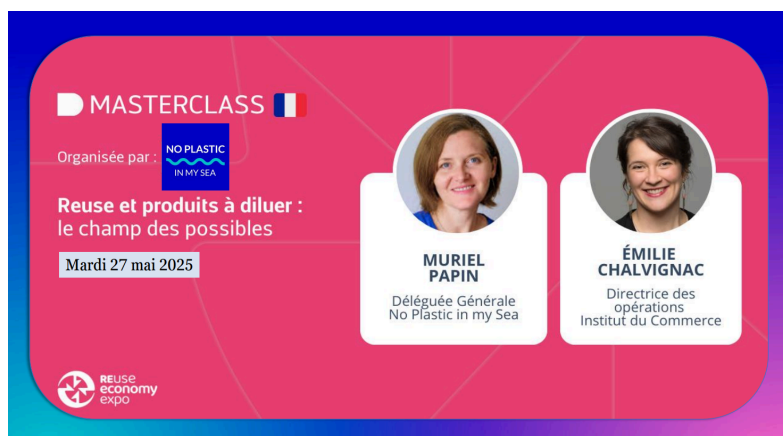


2. Actions pour soutenir la réduction des plastiques et le développement du réemploi

Soutien au réemploi et référencement des solutions

Dans son action de plaidoyer, l'association a poursuivi son engagement en faveur du réemploi des emballages, qui permet de sortir de l'usage unique, en mettant en avant des solutions déjà disponibles et en soutenant les évolutions réglementaires nécessaires à leur déploiement.

Elle a ainsi continué à **promouvoir le guide des 500 solutions pour réduire les emballages à usage unique**, réalisé avec le Réseau Vrac et Réemploi et l'Institut du Commerce en 2023. Ce recensement démontre la maturité des alternatives existantes (réduction à la source, réemploi, vrac, éco-innovation) dans de nombreux secteurs (grande consommation, restauration, distribution, tourisme, événementiel, logistique...) et encourage les entreprises à s'appuyer sur



ces solutions pour accélérer la sortie des emballages à usage unique.

L'association a contribué à mettre en lumière **le potentiel des produits concentrés à diluer**, qui permettent de réduire à la fois les emballages plastiques, les volumes transportés et les coûts logistiques. Ce sujet a notamment été présenté lors d'une masterclass organisée au salon Reuse Economy Expo en mai 2025, avec Emilie Chalvignac, directrice des opérations de l'Institut du Commerce.

L'association a également soutenu une proposition de loi transpartisane proposée par le député socialiste de la Haute-Vienne Stéphane Delautrette en collaboration avec Zero Waste France visant à généraliser le réemploi des emballages sur le territoire français. Déposée en juin 2025 dans le contexte de la Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC), **cette proposition de loi prévoit notamment une trajectoire renforcée pour le réemploi**, des quotas pour les metteurs en marché, l'obligation de reprise des emballages réemployables par les distributeurs, un renforcement des financements dédiés ainsi que le recours aux emballages réemployables lors de manifestations. À ce jour, le texte n'a pas encore été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Sport : poursuivre la dynamique de « Sport Zéro Plastique à usage unique »

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont démontré qu'il est possible de réduire drastiquement les plastiques à usage unique lors d'un événement sportif de grande ampleur. Dans la continuité de sa mobilisation en préparation des JO24, l'association a ainsi relayé les principaux enseignements du bilan de durabilité des Jeux afin de valoriser cet héritage et d'encourager sa généralisation.

En effet, pour la première fois en France, les spectateurs étaient autorisés à accéder aux sites avec leur propre gourde (jusqu'à 75 cl), sans qu'aucun incident de sécurité ne soit signalé.

Grâce à l'installation de 450 fontaines temporaires, complétant les points d'eau existants, et à une campagne de communication encourageant le recours à l'eau du robinet, 80 % des spectateurs se sont déclarés munis d'une gourde. Le bilan fait également état d'une forte baisse des ventes d'eau en bouteille, de 10 millions de boissons servies contre 18 millions lors des Jeux de Londres, et d'une réduction de 70 % des bouteilles en plastique utilisées.

Ces résultats démontrent que l'ouverture des enceintes sportives aux gourdes réutilisables constitue une mesure efficace pour réduire les déchets plastiques.

Afin de prolonger cet héritage, l'association a lancé en mars 2025 une enquête nationale sur les plastiques à usage unique dans le sport et les solutions permettant de les réduire.

Diffusée auprès des fédérations sportives et des clubs, l'enquête portait sur l'ensemble des leviers de réduction des plastiques à usage unique : hydratation, restauration, signalétique, objets promotionnels, réglementation ou encore partenariats avec les sponsors. En complément des réponses recueillies, des entretiens ont été menés en 2025 avec plusieurs acteurs du secteur afin de mieux comprendre leurs contraintes et les solutions pouvant être mises en œuvre. Ces travaux, enrichis par des recherches fondées sur des données ouvertes, ont abouti à la rédaction d'un guide pratique, mis en page début 2026 puis lancé à l'occasion d'un webinaire organisé en mars 2026.



3. Plaidoyer français et européen

Loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) et Règlement européen : garantir l'application et l'ambition

À l'occasion du 5^e anniversaire de la loi AGECE en février 2025 et dans la lignée d'un rapport déjà publié en 2024, **No Plastic In My Sea, Surfrider Foundation et Zero Waste France ont publié un bilan de la loi AGECE.**

Elles appellent le gouvernement français à relancer la dynamique impulsée par la loi pour sortir du tout-jetable. Les associations y rappellent que, faute de contrôles suffisants, de sanctions réellement dissuasives et face aux nombreuses pressions industrielles, plusieurs mesures demeurent aujourd'hui ineffectives ou trop peu appliquées. Les premiers résultats de la stratégie nationale 3R (2021-2025) en témoignent, avec une hausse de 3,3 % des emballages plastiques entre 2018 et 2021 et un recours au réemploi qui reste marginal.



Ainsi, les associations ont formulé une série de recommandations portant sur l'application effective des objectifs de réduction fixés par la loi AGECE, le renforcement des objectifs de réemploi, une meilleure orientation des investissements publics vers la réduction et le réemploi plutôt que le seul recyclage, ainsi qu'un renforcement des moyens de contrôle de la DGCCRF et des DREAL afin de garantir le respect de la réglementation.

L'association s'est également mobilisée lors de l'examen du projet de loi d'adaptation au droit de l'Union européenne (DDADUE), destiné à transposer plusieurs règlements européens, dont le règlement sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR) publié en décembre 2024. Si ce texte reprend plusieurs avancées inspirées de la loi AGECE, et traite de nouveaux sujets tels que l'interdiction progressive de certains emballages plastiques à usage unique dans le secteur de la restauration ou l'interdiction des PFAS dans les emballages, il risque également d'entraîner plusieurs reculs du droit français, notamment sur l'interdiction des emballages plastiques pour les fruits et légumes, la REP des textiles sanitaires à usage unique ou encore vis-à-vis des exigences applicables aux sacs plastiques. **Aux côtés d'autres ONG, l'association a rappelé que les textes européens permettent aux gouvernements des États membres d'activer des clauses de sauvegarde des lois préexistantes**, à l'instar de l'article 43 (7) du PPWR, et ainsi d'empêcher ces reculs.

L'association a également contribué à l'élaboration de la feuille de route du plan d'action interministériel « Zéro déchet plastique en mer » pour la période 2026-2030. Publiée en juin 2026, cette révision du plan d'action vise à renforcer et démultiplier les mesures de prévention et de lutte contre les déchets plastiques en mer, en s'appuyant sur les retours d'expérience et les nouvelles priorités identifiées par les acteurs engagés.

Parallèlement, l'association a poursuivi un travail continu de veille sur les rapports parlementaires, les publications de l'ADEME et les différents textes relatifs à l'application de la loi AGECE. Dans cette perspective, **Muriel Papin, déléguée générale, et Camille Wolff, chargé de campagne, ont rencontré en septembre 2025 le ministère de la Transition écologique dans le cadre du plan plastique et de la préparation du futur décret 3R (2026-2030).**



À cette occasion, l'association a défendu plusieurs priorités :

- Prioriser la réduction, la sobriété et le réemploi plutôt que le tout recyclage.
- Garantir la réduction de moitié des bouteilles plastiques d'ici 2030 prévue par la loi AGECE, avec un plan chiffré et séquencé.
- Repenser le couple produit-emballage et soutenir les innovations de rupture, telles que les produits à diluer.
- Associer les entreprises qui portent ces innovations de réduction et de sobriété.

Loi fast fashion : mobilisation inter associative

L'association s'est également mobilisée sur plusieurs textes législatifs majeurs afin de défendre des politiques publiques ambitieuses en matière de réduction des déchets et de lutte contre les pollutions plastiques. Pour mémoire, la fast fashion génère des tonnes de microplastiques dans l'environnement, dues aux textiles synthétiques.

Elle a ainsi soutenu la coalition Stop fast fashion lors de l'examen au Sénat de la proposition de loi visant à encadrer les pratiques de la mode éphémère. Alors que ce texte, adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale en mars 2024, constituait une avancée importante pour limiter les impacts environnementaux et sociaux de l'industrie textile, son parcours législatif a ensuite été chahuté jusqu'à ce qu'un examen en commission du développement durable du Sénat en mars 2025 conduise à un net recul de son ambition sous l'effet des pressions exercées par les lobbys industriels. La coalition a ainsi appelé les décideurs publics à rétablir les dispositions initiales du texte, notamment l'interdiction de la publicité pour la fast fashion et des mesures réellement dissuasives, tout en demandant son inscription rapide à l'ordre du jour du Sénat.

Une version amoindrie du texte a finalement été adoptée en juin 2026 avec certes une portée symbolique majeure mais une déclinaison trop peu précise. Il sera donc nécessaire que le gouvernement revoie la copie pour que la loi atteigne son objectif initial de réduire réellement l'impact environnemental de l'industrie de la mode.

Projet de Loi de Finances (PLF) et mesures fiscales pour réduire les plastiques

À l'occasion du projet de loi de finances pour 2026, **l'association s'est également mobilisée en faveur de plusieurs mesures fiscales destinées à accélérer la réduction des emballages plastiques.**

Elle a regretté la suppression de la taxe sur les emballages plastiques, initialement proposée par le gouvernement selon le principe du pollueur-payeur afin de contribuer au financement de la contribution française aux déchets plastiques non recyclés de l'Union européenne. Malgré un montant déjà jugé insuffisant par les associations, cette taxe a finalement été retirée du texte par la droite et l'extrême droite à la suite d'une importante campagne de lobbying des industriels, puis n'a pas été réintroduite par le gouvernement lors de l'adoption du budget par l'article 49.3.

Aux côtés de Surfrider Europe, Objectif Zéro Plastique et France Nature Environnement, l'association a également soutenu un amendement déposé par la députée Véronique Riotton visant à appliquer le taux normal de TVA (20 %) aux bouteilles à usage unique (actuellement à un taux de 5,5%). Déjà recommandé par l'Inspection générale des finances et adopté successivement par le Sénat puis l'Assemblée nationale, cet amendement devait contribuer à réduire les bouteilles plastiques, renforcer les ressources du service public de l'eau et favoriser le réemploi. Là encore, cette disposition a finalement été supprimée par le gouvernement, défavorable à la mesure, de la version définitive du projet de loi de finances lors du passage en 49.3.



Europe : régulation des microplastiques et maintien de l'ambition

L'association a poursuivi son travail de veille et de plaidoyer à l'échelle européenne afin de prévenir les risques de dérégulation des politiques environnementales. Elle a notamment soutenu une lettre ouverte, signée par 470 organisations, alertant la Commission européenne sur les conséquences d'un agenda de « simplification » affaiblissant les protections environnementales, sociales et sanitaires.



Elle a également apporté son soutien à des textes européens visant à constituer une réglementation inédite sur les granulés plastiques pour réduire la pollution aux microplastiques. En réalité, si ce texte marque une avancée significative à l'échelle européenne, les dérogations et délais risquent d'en limiter très largement la portée. En effet, l'accord final exclut l'essentiel de la chaîne d'approvisionnement en plastique, ouvrant la voie à une conformité lacunaire et non vérifiée.

4. Plaidoyer international (Conférence des Nations Unies sur l'Océan et Traité plastique)

L'année 2025 a été marquée par deux rendez-vous internationaux majeurs pour la lutte contre la pollution plastique :

- la troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC), organisée à Nice en juin,
- et la reprise des négociations du traité mondial contre la pollution plastique à Genève.

À ces occasions, No Plastic In My Sea, aux côtés de la Fondation Tara Océan, de Surfrider Foundation Europe et de Zero Waste France, a rencontré les équipes de la ministre de la Transition écologique afin de partager les priorités des ONG françaises sur les enjeux liés à la pollution plastique.

3^e Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC) :

Co-organisée par la France et le Costa Rica, avec pour thème "Accélérer l'action et mobiliser tous les acteurs pour conserver et utiliser durablement l'océan", l'UNOC 2025, la 3^e Conférence des Nations Unies sur l'Océan, s'est tenue à Nice du 9 au 13 juin.

La conférence, qui a réuni plus de 30 000 participants, dont de nombreux chefs d'État et ministres, est intervenue à un moment charnière des négociations du traité international contre la pollution plastique, à 2 mois de Genève.

En amont de l'échéance, les associations ont rappelé l'engagement pris par le Président de la République de mobiliser les États les plus ambitieux contre la pollution plastique.

Elles ont appelé à ce que la Déclaration et le Plan d'action de Nice portent une ambition forte en intégrant les éléments suivants : la réduction de la production de plastique vierge, l'élimination progressive des plastiques à usage unique, la prise en compte de toutes les formes de pollution plastique – des macroplastiques aux nanoplastiques –, les impacts sur le climat, la biodiversité et l'océan, les pollutions liées au transport maritime et à la pêche, ainsi que les risques sanitaires associés aux substances chimiques contenues dans les plastiques.

Bouteilles en plastique : comment réduire leur pollution ?

11 juin 2025 - 12h à 13h

Side Event digital labellisé UNOC sur inscription





Antoinette Guhl
Sénatrice de Paris
Groupe les écologistes



Edith Guiochon
Coordinatrice par intérim
de la Coalition Eau



Lila Durix
Responsable de l'ambition
zéro plastique à usage unique
Ville de Paris



Antoine Giuntini
Directeur général
de Brita France



Muriel Papin
Déléguée générale
No Plastic In My Sea



Tout au long de la conférence, l'association a participé à plusieurs temps forts de mobilisation citoyenne et institutionnelle :

- 7 juin : bain pour l'océan avec Surfrider et marche bleue pour l'océan
- 8 juin : ramassage de déchets avec Nice Plogging
- 10 juin : participation à la session de discussion autour de la pollution plastique en Méditerranée et du traité plastique
- 10 juin après-midi : participation à la session officielle en zone bleue sur les pollutions marines
- 11 juin : l'association a organisé un side event digital labellisé UNOC sur les solutions à la pollution des bouteilles plastiques en appui de l'appel signé par 140 associations, avec la présence de Mme la sénatrice de Paris Antoinette Guhl, de représentants de la mairie de Paris, du mouvement d'ONG Coalition Eau, d'une scientifique et de l'entreprise Brita.



Dans la perspective du Traité plastique à Genève, l'UNOC a été l'occasion pour les pays ambitieux de rappeler leur position au travers du Nice Wake Up Call qui a réuni le soutien de 96 États en faveur d'une réduction de la production mondiale de plastique et des substances chimiques préoccupantes.

Négociations du traité contre la pollution plastique à Genève

À l'approche de la reprise des négociations du traité mondial contre la pollution plastique à Genève en août 2025 (INC 5.2), l'association a intensifié son travail de plaidoyer international aux côtés de la Coalition Eau, de Surfrider Foundation Europe et de Zero Waste France.

En effet, en amont des négociations, les associations ont publié un communiqué rappelant les mesures indispensables à l'adoption d'un traité réellement efficace : réduction de la production de plastique vierge, restrictions mondiales sur les produits plastiques les plus problématiques, notamment les bouteilles en plastique, lutte contre les microplastiques et la pollution liée aux produits du tabac,



développement d'alternatives durables, abandon des fausses solutions fondées uniquement sur le traitement des déchets et réorientation des financements vers la réduction à la source.

Le 30 juillet, No Plastic In My Sea et la Coalition Eau ont également porté l'appel international « Deplastify our Water », cosigné par 140 organisations issues de cinq continents.

Celui-ci demande une réduction drastique des bouteilles en plastique et un renforcement de l'accès universel à l'eau potable, tout en appelant à inscrire les bouteilles en plastique parmi les produits faisant l'objet de mesures de réduction à l'échelle mondiale dans le futur traité.

Malgré une mobilisation sans précédent des ONG, de la communauté scientifique et des États les plus ambitieux, les négociations se sont conclues le 15 août sans adoption d'un traité juridiquement contraignant.

En effet, le principe du consensus, dans un contexte de radicalisation des positions et de déni de la science d'un bloc de pays opposé à tout traité contraignant (les pétromonarchies notamment), a empêché les progrès nécessaires.

Ainsi, les pays favorables à une forte ambition ont refusé un texte, reposant principalement sur des engagements volontaires, insuffisant pour répondre à l'urgence environnementale. L'association réaffirme sa détermination à poursuivre son action afin que les prochaines négociations aboutissent à un traité ambitieux, contraignant et fondé sur les connaissances scientifiques.



5. No Plastic Challenge et opérations de mobilisation

No Plastic Challenge (NPC) et actions de mobilisation

Du 1^{er} au 30 juin 2025, l'association a organisé une nouvelle édition du **No Plastic Challenge (NPC)**. Labellisée « **Année de la Mer** » par le ministère de la Transition écologique dans le cadre de la Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC), avec la création d'une nouvelle campagne de communication dédiée aux enjeux marins et un renforcement de la mobilisation des acteurs des territoires littoraux.

Le principe du challenge reste le même : inviter chaque participant à adopter, pendant un mois, des gestes simples et concrets pour réduire sa consommation de plastique au quotidien (boire de l'eau du robinet, refuser les emballages superflus, privilégier le vrac, utiliser des contenants réemployables, etc.).

Pour accompagner cette démarche, l'association a entièrement modernisé ses ressources pédagogiques avec une trentaine de documents et visuels gratuits et proposé des sessions de formation en ligne. Comme en 2024, le dispositif a été prolongé lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets, du 22 au 30 novembre.

Chiffres clés No Plastic Challenge 2025 :

- Nombre d'opérations : 472 ambassadeurs
 - Entreprise : 128
 - École, collège, lycée, université : 103
 - Autre (particuliers, etc.) : 103
 - Association : 76
 - Collectivité, mairie : 31
 - Club de sport : 25
- Nombre de personnes touchées par les bénévoles en interne : entre 5 000 à 10 000 personnes touchées directement.
- Nombre de personnes touchées par les bénévoles en externe : environ 50 000 personnes touchées directement par le No Plastic Challenge.
- Ampleur du dispositif sur les réseaux sociaux et auprès du grand public : 1,5 million de personnes touchées, sur les réseaux sociaux et grâce aux retombées presse (notamment Sud Radio).
- Par ailleurs, en 2025, plus de 3 000 personnes ont utilisé le test en ligne permettant d'évaluer leur empreinte plastique.



Les retours des participants montrent que le challenge a permis d'engager des changements concrets, notamment une réduction globale de l'utilisation du plastique, une amélioration des pratiques de tri et une diminution des plastiques utilisés dans les achats et les événements organisés.

En marge du No Plastic Challenge, l'association a organisé et participé à de nombreux événements lors de l'UNOC (Conférence des Nations Unies sur l'Océan) à Nice, mais

aussi réalisé des ramassages de déchets. Notamment avec Ibis RockCorps sur les bords de Seine en mai 2025 où des bénévoles venaient donner 4 h de leur temps. Et à l'occasion du World Cleanup Day en septembre. Cette dernière opération, menée sur les bords de Seine, a également donné lieu à un “brand audit”, permettant d'identifier les principaux types de déchets et les marques les plus fréquemment retrouvées.

Enfin l'association a participé à la Marche des résistances - Climat Justice Libertés le 28 septembre aux côtés de ses membres, ses donateurs et ses bénévoles.



Les différentes interventions de l'association :

- Salon de l'emballage - intervention le 29 sur la réduction des emballages et le règlement européen
- Change now - organisation d'une animation “Quizz Music VS Plastic” en accès libre du 24 au 26 avril.
- Ici on agit - participation à la table ronde “Microplastiques : une menace cachée dans nos assiettes et nos corps” le 25 avril à Nancy.
- Coalition Océan - participation à un webinaire organisé par 4 associations le 26 mai, pour comprendre les enjeux de la conférence des Nations unies sur l'Océan à Nice.
- Agence Régionale Biodiversité Environnement (ARBE) - participation aux “Rencontres de la région Sud” en tant que grand témoin sur le sujet de la sensibilisation des publics vis-à-vis de la pollution plastique le 3 juin.
- Le Dernier Calendrier - présentation en tant qu'associations partenaires lors de la projection d'un extrait du documentaire et d'une exposition photo le 27 novembre à l'Académie du Climat.
- Diverses interventions dans des entreprises (Bollé, Partnere...).



6. Renforcer notre action sur les risques sanitaires liés aux plastiques et microplastiques

Information régulière sur les risques sanitaires

La protection de la santé est un axe stratégique décidé par notre Conseil d'Administration.

En 2025, l'association a renforcé son travail de sensibilisation sur les risques sanitaires liés aux plastiques en relayant régulièrement les principales publications scientifiques sur le sujet au travers de ses newsletters et réseaux sociaux.

Une newsletter spéciale, diffusée en octobre, a marqué le lancement d'un nouvel axe consacré à la santé environnementale. Elle mettait notamment en lumière les effets de l'exposition précoce des enfants aux additifs chimiques présents dans les plastiques (phtalates, bisphénols, PFAS), désormais associés par un nombre croissant d'études à des perturbations endocriniennes, des troubles du neurodéveloppement ainsi qu'à diverses maladies chroniques, métaboliques et cardiovasculaires.



© Juan Mendez, 2021

À l'approche des fêtes de fin d'année, l'association a également rappelé la vigilance nécessaire concernant les jouets en plastique, alors que les enfants figurent parmi les populations les plus exposées.

Microplastiques dans des bouteilles en verre : une communication maladroite de l'ANSES

L'association s'est également mobilisée pour décrypter les informations scientifiques lorsqu'elles risquaient d'être mal interprétées. À la suite de la communication de l'ANSES sur la présence de microplastiques dans différents contenants pour boissons, largement relayée sous un angle laissant penser que les bouteilles en verre contiendraient davantage de microplastiques que les bouteilles en plastique (alors que c'est en réalité la peinture ou le revêtement polymère des capsules qui est entièrement responsable de cette contamination). L'association a cosigné un appel demandant à l'agence de nuancer sa communication en rappelant que le verre est un matériau inerte, qui ne relargue pas de plastique, contrairement aux emballages plastiques et à certaines peintures et revêtements polymères, et que l'étude ne prenait pas en compte ni les additifs chimiques qui composent le plastique, ni les microplastiques les plus fins, ni les nanoplastiques, plus fréquemment retrouvés dans les bouteilles en plastique et susceptibles de présenter des risques sanitaires plus importants puisque leur taille les rend plus facilement assimilables.

Projection du film Homo Plasticus

Enfin, avec Surfrider Foundation Europe et Zero Waste France, l'association a organisé une soirée ciné-débat avec la projection du documentaire produit par Élodie Bonnes (Découpages) pour Arte.tv, nommé *Homo Plasticus*, qui suit les traces de chercheurs à travers toute l'Europe pour mieux comprendre comment les plastiques colonisent notre corps et comment ils pourraient le transformer. Le film a été suivi d'une table ronde réunissant chercheurs, ONG et parlementaires afin d'échanger sur les impacts des plastiques sur la santé humaine et les évolutions législatives nécessaires pour mieux préserver la santé humaine et environnementale en dépit du rôle actif joué par les lobbies de l'industrie.

SOIRÉE CINÉ-DÉBAT

LUTTE CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE : OÙ EN SONT LES POLITIQUES EN FRANCE ?

LISA PASTOR
PLAIDOYER FRANCE
SURFRIDER

MURIEL PAPIN
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE NO
PLASTIC IN MY SEA

JORDAN ALLOUCHE
FONDATEUR
ECOLOBBY

BÉNÉDICTE KJÆR KAHLAT
RESPONSABLE DES AFFAIRES
JURIDIQUES,
ZERO WASTE
FRANCE

JACQUES FERNIQUE
SÉNATEUR ÉCOLOGISTE

PHILIPPE BOLO
DÉPUTÉ
LES DÉMOCRATES

STÉPHANE DELAUTRETTE
DÉPUTÉ SOCIALISTE

MERCREDI 26 NOVEMBRE
19H - 21H30
LA MAISON DU ZÉRO DÉCHET, PARIS 12E



Ce travail marque une nouvelle étape dans le développement de l'axe santé-environnement de l'association, qui continuera d'être renforcé en 2026.

Chiffres clés 2025

Pétition “Où sont les 30 000 points d’eau prévus par la loi ? #Gourde Cherche Fontaine”

- 26 989 signatures

Signataires Deplastify our water

- 140 organisations signataires de notre appel international pour réduire les bouteilles plastiques au niveau international

No Plastic Challenge 2025

- 472 inscrits
- 1,5 million de personnes touchées, sur les réseaux sociaux et par la médiatisation
- Environ 57 500 personnes sensibilisées directement par le No Plastic Challenge.
- Plus de 3 000 personnes ont utilisé le test d’empreinte plastique.

Chiffres du site web Objectif zéro bouteille plastique

- 130 500 visites du **site**
- 106 600 visites de la **Watermap**
- 4 000 points d’eau ajoutés en 2025

Orientations votées pour 2026

Dans un contexte de fort lobbying et de risque de reculs, les partis pris suivants ont été proposés par le Conseil d'Administration :

- Défendre la loi AGEC et le règlement européen PPWR ; contrer systématiquement les reculs poussés par les lobbys
- Poursuivre des collaborations pour renforcer notre force de frappe (Que Choisir Ensemble, Surfrider, Zero Waste, scientifiques...)
- Montrer que la réduction des plastiques est possible secteur par secteur (mesures volontaires à pousser si jamais le cadre législatif est moins favorable) : sport, grande distribution, events... [\(voir le guide sport publié le 10 mars\)](#).
- Montée en puissance sur la santé, notamment avec l'événement "One health"

Le plan d'actions suivant a été validé par le Conseil d'Administration

- Publication et lancement d'un guide sur le sport zéro plastique à usage unique
- Organisation d'un événement à l'occasion du sommet One Health : diffusion du film Homo plasticus et table ronde avec des scientifiques
- Publication d'une enquête sur le plastique en grande distribution (avec Que Choisir Ensemble)
- Soutien à la mobilisation collective sur la fast fashion
- Poursuite du No Plastic Challenge
- Organisation d'un événement politique sur l'hydratation sans plastique et promotion du programme Zéro bouteille plastique et de la watermap
- Enquête et fiche pratique sur l'événementiel zéro plastique à usage unique
- Poursuivre le plaidoyer lors des grandes dates de la loi AGEC et de PPWR (loi Ddadue...)
- Être actif au plan européen : groupe « plastic free drinking » et lettres communes à la commission
- Poursuivre le plaidoyer international sur le traité et la réduction des bouteilles plastiques

Retombées presse

En 2025, l'association dénombre environ **130 publications médiatiques** (dont presse écrite, web, radio, TV, podcasts et plateformes en ligne), recensées dans plus de **75 médias différents**.

Parmi eux : France Inter, RTL, Ouest France, Reporterre, LCP, The Guardian, Challenges, Sud Radio, Le Nouvel Obs, L'Humanité, Le Figaro, Libération, GEO...

Dont ceux qui ont le plus cité l'association : BFM/RMC, Europe 1, Le Monde, France Info, TF1 et Le Parisien.



Le Monde



Challenge^s



franceinfo:



En 2025, les reprises médiatiques de l'association ont principalement porté sur trois grands sujets et moments :

1. **L'enquête menée avec Que Choisir Ensemble sur le non-respect de la loi AGEC vis-à-vis des points d'eau potable dans les établissements recevant du public**, et à l'occasion de la canicule,
2. **Les négociations du traité international contre la pollution plastique**, notamment lors de la session de Genève en août,
3. **La 3^e Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC)** à Nice.

Entre soutien de personnalités engagées : parlementaires, scientifiques, navigateurs, journalistes... et associations : Surfrider Foundation Europe, Zero Waste France, FNE, ou encore Réseau Vrac & Réemploi ; ce retentissement a permis d'élargir notre cercle d'influence et de porter encore plus loin nos revendications.

Rapport financier

Commentaires sur le compte de résultats :

- L'année 2025 est marquée par des produits en nette baisse (203 430 euros versus 329 125 euros en 2024). Cette chute de la collecte de fonds s'explique à la fois par le caractère exceptionnel de la collecte de fonds en 2024 (du fait d'un grand programme spécifique) et par des baisses de subventions publiques (54 545 euros en 2025 versus 80 000 en 2024).
Il s'agit donc davantage d'un retour à la normale que d'une tendance inquiétante, même si la baisse des subventions publiques nécessite de trouver d'autres sources de financements.
- Les dépenses (charges d'exploitation) sont assez similaires à celles de 2024, 206 326 euros versus 214 062 euros en 2024 : les principaux postes sont les salaires de l'équipe (recrutement en CDI d'un chargé de plaidoyer), la sous-traitance notamment des sites web, et la communication. Pour rappel, l'association n'a pas de frais de locaux car elle est hébergée gracieusement.
- Le résultat présente un léger déficit, compensé par les produits financiers de la trésorerie (résultat financier). Le résultat final est donc excédentaire : 2287 euros.
- Globalement le compte de résultat présente un équilibre entre les recettes et les dépenses de l'année, signe d'une bonne gestion de l'association.

Commentaires sur le bilan financier

Le bilan est marqué par une trésorerie assez similaire à celle de 2024, qui reste sécurisante et permet de poursuivre avec sérénité l'activité de l'association dans une période plus chahutée et difficile pour les associations environnementales.

Voir les tableaux pages suivantes

Compte de résultats :

	PERIODE EN COURS	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
706000 - Ventes de prestations de services	5 311,62	2 100,00
740000 - Subventions d'exploitation	1 500,00	5 186,00
740100 - Subvention publique	54 545,35	80 000,00
740601 - Subventions d'exploitation - Aide unique apprentis	4 749,98	0,00
754000 - Dons et Collectes	31 969,53	49 574,17
754200 - Mécénats	104 214,30	168 775,80
756000 - Adhésions	1 140,00	1 490,00
781500 - Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	0,00	22 000,00
Total	203 430,78	329 125,97
CHARGES D'EXPLOITATION		
605000 - Achats de matériels, d'équipements et de travaux	0,00	-5,90
606300 - Petit matériel (<600€) ou fournitures pour activités	-1 578,65	-775,98
606400 - Fournitures administratives (ex : papeterie, fournitures bureau)	-550,54	-1 157,73
611000 - Sous-traitance (ex : ménage, traiteur, logiciels, animation)	-10 269,28	-8 700,64
611100 - Sous-traitance site web	-8 340,00	-43 810,80
616000 - Primes d'assurances (ex : assurances de l'association, responsabilité civile, incendie)	-131,88	-209,68
617000 - Veille Etudes Recherches et documentation	-6 366,18	0,00
623000 - Publicité, publications, relations publiques	-15 928,78	-43 594,35
625000 - Déplacements, missions et réceptions	-7 157,80	-7 194,54
626000 - Frais postaux et de télécommunications	-275,21	-81,52
627000 - Services bancaires et assimilés	-498,08	-512,08
628100 - Cotisations (liées à l'activité économique)	-656,45	-6,35
633300 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	-1 511,90	-1 113,00
640000 - Charges de personnels	-139 673,75	-97 542,32
641300 - Primes et gratifications	-13 387,70	-9 357,42
Total	-206 326,20	-214 062,31
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 895,42	115 063,66
PRODUITS FINANCIERS		
760000 - Produits financiers	5 183,09	2 373,55
Total	5 183,09	2 373,55
CHARGES FINANCIERES		
Total	0,00	0,00

Compte de résultats suite

	PERIODE EN COURS	N-1
RESULTAT FINANCIER	5 183,09	2 373,55
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
671000 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	-45,00
Total	0,00	-45,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	-45,00
AUTRES PRODUITS		
Total	0,00	0,00
AUTRES CHARGES		
Total	0,00	0,00
RESULTAT AUTRES PRODUITS ET CHARGES	0,00	0,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Total	0,00	0,00
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Total	0,00	0,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	0,00	0,00
Total	2 287,67	117 392,21

Bilan

Actif

	Brut	Amortissements / dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF CIRCULANT				
COMPTES FINANCIERS				
Banques, établissements financiers et assimilés				
512001 - Banques - Crédit Coopératif	13 071,28		13 071,28	31 710,56
512002 - Banques - Crédit Coopératif - Livret A	77 993,98		77 993,98	79 569,37
512003 - Banques - Crédit Coopératif - CAT	90 000,00		90 000,00	110 000,00
512004 - Banques - Crédit Coopératif - Parts sociales	152,50		152,50	152,50
512005 - Banques - Crédit Coopératif - Livret	89 558,34		89 558,34	47 056,00
Total actif circulant	270 776,10		270 776,10	268 488,43
Total Actif	270 776,10		270 776,10	268 488,43

Passif

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAUX		
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		
110000 - Report à nouveau excédentaire (solde créditeur)	286 261,56	168 869,35
119000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-17 773,13	-17 773,13
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
120000 - Résultat de l'exercice (excédent)	2 287,67	117 392,21
Total capitaux propres	270 776,10	268 488,43
Total Passif	270 776,10	268 488,43

Remerciements

Le Conseil d'Administration et l'équipe opérationnelle de No Plastic In My Sea tiennent à adresser leurs plus sincères remerciements à toutes celles et ceux qui rendent notre action possible.

- Merci à nos **adhérentes et adhérents**, dont la confiance et l'engagement constituent le socle de notre association.
- Merci à nos **donatrices et donateurs**, qui nous permettent de mener nos actions en toute indépendance et de porter une voix exigeante en faveur de la réduction de la pollution plastique.
- Merci également à nos **mécènes, fondations, partenaires et soutiens institutionnels**, qui nous accompagnent dans le développement de nos projets et contribuent à amplifier massivement notre impact. Leur confiance nous permet d'agir à toutes les échelles : sensibilisation, mobilisation citoyenne, accompagnement des solutions et plaidoyer auprès des décideurs publics.
- Nous remercions aussi chaleureusement nos **bénévoles, ambassadeurs, les experts, scientifiques, associations partenaires, collectivités, entreprises engagées et citoyens mobilisés**. Par leur énergie, leurs compétences et leur détermination, ils participent chaque jour à faire progresser la réduction des plastiques à usage unique et la promotion d'alternatives durables.

Les actions présentées dans ce bilan annuel de l'année 2025, sont le fruit d'un engagement collectif. Face à l'ampleur des défis environnementaux et sanitaires liés au plastique, nous sommes convaincus que seule une mobilisation de l'ensemble des acteurs permettra de faire émerger des changements durables.

Merci de faire partie de cette aventure.

Ensemble, continuons à transformer les prises de conscience en actions et les solutions en réalités.

Le Conseil d'Administration et l'équipe de No Plastic In My Sea